Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 029-252901368-20261021-21102026_4-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SIRCOB
CARHAIX PLOUGUER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réunion ordinaire du 21 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE LA CONVOCATION	N° DE LA DELIBERATION
En exercice : 26 Présents : 20 Votants : 18	13.10.2026	2026-036

OBJET DE LA DELIBERATION : Estimatif montant minimum et maximum pour les marchés d'exploitation des déchèteries du lot n°1 au lot n° 8

Etaient présents (20) : Christian TROADEC, GOUBIL Didier, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, FRAYSSE Alexandra, PAUL André, PRIGENT Eric, BLEUZEN Marguerite, RIOU Brendan, LALLOUET Michèle, COQUIL Yvon, PICHERIT Loïc, LE NOUVEL Sandra, GALARDON Georges, LE JONCOUR Philippe, DANIEL Pierre Yves, BOUDIAF Catherine, BOUCHEZ Guy.
Suppléants POHER CO : COTTY Stéphane, PHILIPPE Hervé.

Etaient excusés (5) : LE MOROUX Cédric, DUMONTEIL François, LE GUILLOU Louis Marie, PAGE Anthony, LE BORGNE Rollande.

Etaient absents (3) : LE DU Patrice, BRABAN Tugdual, EVEN Fabrice.

Le 21 octobre 2026 à 10 heures, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu les marchés publics relatifs à l'exploitation des déchèteries du syndicat, attribués à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert ;
Vu la notification des marchés et les pièces contractuelles correspondantes ;
Considérant que les prestations d'exploitation des déchèteries ont débuté le 1er avril 2026 ;
Considérant la demande de précisions complémentaires formulée par le Service de gestion comptable concernant les montants des marchés ;
Considérant la nécessité de préciser les éléments financiers relatifs aux marchés concernés, sans modifier leur objet ni les conditions de leur attribution ;

Article 1 – Précisions financières
Prend acte des montants des marchés d'exploitation des déchèteries tels qu'ils résultent des actes d'engagement et des pièces contractuelles notifiés aux titulaires :

- Marché n°2026-002 / lot n°1 déchets verts
- Titulaire : SEDE
- Montant minimum contractuel : 126 500.00 € HT par an, le cas échéant ;
- Montant maximum contractuel : 269 500.00 € HT par an, le cas échéant ;
- Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 029-252901368-20261021-21102026_4-DE

- Marché n°2026-003 / lot n°2 gravats
- Titulaire : ESPACE ARTISAN
- Montant minimum contractuel : 106 645.60 € HT par an, le cas échéant ;
- Montant maximum contractuel : 200 714.00 € HT par an, le cas échéant ;
- Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

- Marché n°2026-004-001 / lot n°3 bois
- Titulaire : GUYOT ENVIRONNEMENT
- Montant minimum contractuel : 117 563.00 € HT par an, le cas échéant ;
- Montant maximum contractuel : 268 195.00 € HT par an, le cas échéant ;
- Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

- Marché n°2026-004-002 / lot n°4 encombrants
- Titulaire : GUYOT ENVIRONNEMENT
- Montant minimum contractuel : 330 072.50 € HT par an, le cas échéant ;
- Montant maximum contractuel : 692 851.00 € HT par an, le cas échéant ;
- Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

- Marché n°2026-004-003/ lot n°5 incinérables
- Titulaire : GUYOT ENVIRONNEMENT
- Montant minimum contractuel : 38 711.54 € HT par an, le cas échéant ;
- Montant maximum contractuel : 75 980.04 € HT par an, le cas échéant ;
- Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

- Marché n°2026-004-004 / lot n°6 cartons
- Titulaire : GUYOT ENVIRONNEMENT
- Montant minimum contractuel : 29 113.20 € HT par an, le cas échéant ;
- Montant maximum contractuel : 63 393.70 € HT par an, le cas échéant ;
- Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

- Marché n°2026-005 / lot n°7 DDS
- Titulaire : CHIMIREC
- Montant minimum contractuel : 39 900.00 € HT par an, le cas échéant ;
- Montant maximum contractuel : 147 000.00 € HT par an, le cas échéant ;
- Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

- Marché n°2026-006 / lot n°8 amiante
- Titulaire : SUEZ
- Montant minimum contractuel : 47 298.78 € HT par an, le cas échéant ;
- Montant maximum contractuel : 149 821.34 € HT par an, le cas échéant ;
- Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

Article 2 – Confirmation des conditions contractuelles
Précise que les informations mentionnées à l'article 1 ont pour seul objet de compléter les éléments transmis au Service de gestion comptable et ne constituent pas une modification des marchés attribués.

Après discussion, le Comité syndical, valide les montants proposés de minimum et maximum pour les marchés d'exploitation des déchèteries et autorise le Président à signer tous les avenants nécessaires à la détermination obligatoire de ces montants mini et maxi dans le cadre de marchés à bons de commande.

Le Président,
Christian TROADEC